

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de Pontails et Brésis

Séance du 23 avril 2026 à 18h00

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
11	10	11

Présents : Michel HEIM, Jean-Marie BOIRAL, Renée HEIM, Jean-Paul ROBERT, Gilles POLGE, Aline MOUSSET, Romain PFISTER, Auréline POLGE, William BACON, AnneBelle DA CUNHA OLIVEIRA. Marie-Noëlle CUVILLIEZ ayant donné procuration à Michel HEIM.

Aline MOUSSET a été nommée secrétaire de séance ;

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 22 mars 2026.

1- Budget Principal :

➤ Compte Financier Unique 2025 :

Le Conseil municipal a examiné le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal de la commune.

Le CFU remplace désormais le compte administratif et le compte de gestion. Il constitue un document unique élaboré conjointement par l'ordonnateur et le comptable public et retrace l'ensemble des opérations budgétaires de l'année écoulée.

Après présentation des résultats financiers de l'exercice 2025 et conformément à la réglementation, Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.

Le Conseil municipal a :

- constaté la sincérité et la conformité des résultats présentés ;
- approuvé le Compte Financier Unique 2025 du budget principal.

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	7 009.36			1 016 771.89	7 009.36	1 016 771.89
Opérations de l'exercice	205 243.88	143 344.15	523 938.24	569 087.24	729 182.12	712 431.39
TOTAUX	212 253.24	143 344.15	523 938.24	1 585 859.13	736 191.48	1 729 203.28
Résultats de clôture	68 909.09			1 061 920.89	68 909.09	993 011.80
Reste à réaliser	840 000.00	235 000.00			840 000.00	235 000.00
TOTAUX CUMULES	1 052 253.24	378 344.15	523 938.24	1 585 859.13	1 576 191.48	1 964 203.28
RESULTATS DEFINITIFS	673 909.09			1 061 920.89		388 011.80

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Affectation du résultat :

À la suite de l'approbation du CFU, le Conseil municipal a procédé à l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

Il a été décidé :

- de reporter en fonctionnement un excédent de 388 011,80 € ;
- de reporter en investissement un déficit antérieur de 68 909,09 € ;
- d'affecter 673 909,09 € à la section d'investissement afin de couvrir les besoins de financement.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Budget 2026 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif, en équilibre en fonctionnement et en investissement, tel qu'il est présenté ci-dessous.

prévisions budgétaires 2026 par chapitre					
SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	220 000.00	002	Excédent reporté	388 011.80
012	Charges de personnel	125 000.00	70	Ventes de Produits et Services	1 000.00
65	Autres charges de gestion courante	412 800.00	73	Impôts et Taxes	198 000.00
67	Charges Exceptionnelles	2 000.00	74	Dotations et Participations	279 000.00
023	Virement à section d'investissement	93 200.00	75	Autres produits de gestion courante	29 988.20
014	Atténuaion de produits	43 000.00			
TOTAL		896 000.00	TOTAL		896 000.00
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit d'inv. reporté	68 909.09	1068	Réserves	673 909.09
16	Remboursements d'emprunts	1 590.91	10	Dotations, fonds divers	30 000.00
21	Immobilisations Corporelles	227 000.00	13	Subventions d'investissement	125 000.00
23	Immobilisations en cours	20 000.00		restes à réaliser	235 000.00
	restes à réaliser	840 000.00	16	Emprunts	390.91
			021	Virement de section fonctionnement	93 200.00
TOTAL		1 157 500.00	TOTAL		1 157 500.00

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Programme d'investissement 2026 :

Le Conseil municipal a validé le programme d'investissement pour l'année 2026.

- Rénovation de la salle polyvalente

La poursuite des travaux de rénovation de la salle polyvalente est inscrite pour un montant de 840 000 € (restes à réaliser de 2025), complété par 20 000 € supplémentaires.

Ce projet bénéficie de plusieurs soutiens financiers de partenaires publics :

- État – DETR : 117 000 €
- Département : 125 000 €
- Fonds Verts : 78 000 €
- Région : 40 000 €

2- Budget de l'eau :

➤ Compte Financier Unique 2025 :

Le Conseil municipal a examiné le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget du service de l'eau potable.

Après présentation des résultats financiers de l'exercice 2025 et conformément à la réglementation, Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.

Le Conseil municipal a :

- constaté la sincérité et la conformité des résultats présentés ;
- approuvé le Compte Financier Unique 2025 du budget de l'eau.

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Défisits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Défisits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Défisits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		77 084.73	2 815.13		2 815.13	77 084.73
Opérations de l'exercice	146 469.00	13 070.32	39 039.33	23 237.28	185 508.33	36 307.60
TOTAUX	146 469.00	90 155.05	41 854.46	23 237.28	188 323.46	113 392.33
Résultats de clôture	56 313.95		18 617.18		74 931.13	
Reste à réaslisier	10 000.00				10 000.00	
TOTAUX CUMULES	156 469.00	90 155.05	41 854.46	23 237.28	198 323.46	113 392.33
RESULTATS DEFINITIFS	66 313.95		18 617.18		84 931.13	

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Affectation du résultat :

Le Conseil municipal a ensuite décidé de l'affectation des résultats du budget de l'eau.

Les décisions prises sont les suivantes :

- report d'un déficit de fonctionnement de 18 617,18 € ;
- report d'un déficit d'investissement de 56 313,95 € ;

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Budget 2026 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif, en équilibre en fonctionnement et en investissement, tel qu'il est présenté ci-dessous.

Prévisions budgétaires 2026 par chapitre					
SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
002	Déficit reporté	18 617.18			
011	Charges à caractère général	31 082.82			
65	Autres charges de gestion courantes	500.00	70	Ventes de Produits et Services	23 000.00
67	Charges Exceptionnelles	500.00	74	Subventions d'exploitation	174 500.00
68	Provisions	500.00	75	Autres produits de gestion courante	200.00
042	Amortissements	16 000.00			
022	Virement à section d'investissement	130 500.00			
TOTAL		197 700.00	TOTAL		197 700.00
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit d'inv. reporté	56 313.95	10	Dotations, fonds divers	500.00
21	Immobilisations Corporelles	88 186.05	021	Virement de section de fonctionnement	130 500.00
23	Immobilisations en cours	2 500.00	040	Amortissement	16 000.00
TOTAL		147 000.00	TOTAL		147 000.00

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Programme d'investissement 2026 :

Le Conseil municipal a validé le programme d'investissement relatif au budget de l'eau, comprenant des travaux engagés en 2025 ainsi que de nouvelles opérations prévues pour 2026.

Plusieurs opérations ont été réalisées en fin d'année 2025 et seront réglées sur le budget 2026. Ces travaux concernent notamment :

- les travaux sur le décanteur des Esparrans,
- la mise en service, par le SDEE, de la connexion du réseau du Bois de Bertrand avec le réseau du pompage de l'Oultre.

Pour l'année 2026, plusieurs nouveaux projets sont programmés, pour un montant total de 80 000 € :

- installation d'un système de télégestion des captages et des réservoirs,
- remplacement des compteurs des captages et des réservoirs,
- installation d'un dispositif de traitement de l'eau par UV à Montselgues et à Rieusset.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

3- Délégation du Conseil Municipal au Maire :

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a accordé au maire, pour la durée du mandat, un certain nombre de délégations afin de faciliter la gestion quotidienne de la commune.

Ces délégations portent notamment sur :

- la gestion des marchés publics ;

- la gestion des contrats d'assurance ;
- la gestion des régies communales ;
- la délivrance et la reprise des concessions funéraires ;
- l'exercice des actions en justice ;
- les demandes de subventions ;
- certaines procédures en matière d'urbanisme.

Cette organisation permet d'assurer une meilleure réactivité administrative dans la gestion des affaires courantes.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

4- Commission communale des Impôts directs :

Dans le cadre de ses obligations, le Conseil municipal a établi, à la demande de l'administration fiscale, une liste de 24 contribuables de la commune. Cette liste permettra aux services fiscaux de désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Au total, 12 commissaires seront retenus :

- 6 membres titulaires
- 6 membres suppléants

Les personnes retenues seront informées individuellement prochainement.

Présidée par le maire (ou un adjoint), la CCID joue un rôle essentiel dans la fiscalité locale. Elle intervient notamment pour :

- donner un avis sur la valeur locative des biens immobiliers, base de calcul de la taxe foncière ;
- accompagner la mise à jour des données cadastrales (constructions, rénovations, modifications) ;
- veiller à l'équité entre les contribuables de la commune.

La commission est réunie ponctuellement, à la demande des services fiscaux.

5- Désignation d'un représentant à la commission de contrôle des listes électorales :

Le Conseil municipal a désigné Auréline POLGE, pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales.

Cette commission, est composée de trois membres :

- un conseiller municipal,
- un délégué de l'administration désigné par le préfet,
- un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Elle veille à la régularité des listes électorales de la commune.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

6- Désignation d'un avocat pour représenter la commune en cours de cassation

Dans le cadre du litige opposant la commune à l'indivision Bouschet concernant le chemin rural entre le Pont de Brésis et le Château de Brésis, un pourvoi en cassation a été déposé par les consorts Bouschet.

Afin d'assurer la défense des intérêts de la commune devant la Cour de cassation, le Conseil municipal a décidé de faire appel à un avocat spécialisé.

Maître Nicolas Guérin, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, a été désigné pour représenter la commune dans cette procédure.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7- Mission de conseil juridique

Afin de répondre aux questions juridiques liées à la gestion de la commune, le Conseil municipal a décidé de faire appel à un cabinet d'avocats.

Un devis a été accepté auprès de Maître Armance Bocognano, de la SELARL Blanc – Tardivel – Bocognano, pour une mission de conseil correspondant à un forfait annuel de 2 000 € HT, soit environ 10 heures d'accompagnement juridique.

Cette collaboration permettra à la commune de bénéficier d'un appui juridique régulier dans ses différentes démarches administratives et décisions.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

8- Création d'un emploi saisonnier :

Afin de faire face à un surcroît d'activité durant la période estivale, le Conseil municipal a décidé la création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps complet.

Cet emploi est créé pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2026, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Un appel à candidature est ouvert jusqu'au 30 avril 2026, pour un recrutement prévu au 18 mai.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

9- Remplacement de l'agent communal :

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services techniques, le Conseil municipal a engagé une réflexion sur l'organisation des effectifs et la procédure de recrutement à venir.

En prévision du remplacement de l'agent communal placé en disponibilité pour convenances personnelles, il a été décidé de créer un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2026.

Un appel à candidature est ouvert jusqu'au 31 mai 2026. L'examen des candidatures (CV et lettres de motivation) ainsi que les entretiens de recrutement seront organisés au cours du mois de juin.

Le poste pourra être pourvu soit par un fonctionnaire, soit, à défaut de recrutement statutaire, par un agent contractuel recruté pour une durée de 6 mois.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

10- Régularisation cadastrales Besses et les Noëls :

Le Conseil municipal a validé plusieurs régularisations cadastrales sur le secteur de Besses et les Noëls. Il est décidé de céder deux parcelles à la SCI L'Orée des Noëls (F 1055 et F 1056) ainsi qu'une parcelle à Monsieur Frédéric LOPEZ (F 1058), toutes enclavées dans des propriétés privées.

Les actes seront établis par Maître Bouaziz Sanial, notaire à Génolhac, et les frais seront à la charge des acquéreurs.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

11- Mise en place d'une desserte temporaire du Chambonnet le temps des travaux de la RD 451 :

Le projet de goudronnage de la route aménagée, visant à améliorer la circulation des riverains entre les secteurs du Chambonnet et du Plagnol pendant la durée des travaux de la RD 451, est proposé au Conseil municipal.

Ce projet est actuellement à l'étude. La commune est en attente de devis afin d'en évaluer le coût, plusieurs entreprises ayant été sollicitées.

Il convient également de prendre en compte le calendrier et la durée restante des travaux de la RD 451 afin d'assurer une bonne coordination des interventions.

Le propriétaire concerné a donné son accord de principe pour le passage et l'aménagement de la voie sur son terrain. Cet accord devra être formalisé par écrit.

Le Conseil municipal donne son accord de principe pour la poursuite de l'étude et la réalisation de ce projet, dans l'attente des éléments techniques et financiers complémentaires.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

12- Désignation d'un membre à la CLECT de la communauté de communes :

Le Conseil municipal a désigné un représentant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Mont-Lozère.

Cette commission évalue les charges transférées entre les communes et l'intercommunalité. A été désigné : Michel HEIM, en qualité de représentant titulaire.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

13- Désignation délégué au CNAS :

La commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS), qui propose des prestations sociales aux agents territoriaux.

Le Conseil municipal a désigné Aline MOUSSET comme déléguée élue pour représenter la commune auprès de cet organisme.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

14- Questions diverses :

➤ **Compte rendu de la rencontre avec Madame la directrice de l'hôpital**

Une rencontre s'est tenue avec Madame la directrice de l'hôpital de Ponteils afin d'échanger sur le fonctionnement de l'établissement et les perspectives de coopération avec la commune. Lors de cet entretien, plusieurs sujets ont été abordés, notamment l'organisation des services, les besoins de l'établissement et les liens avec les acteurs locaux.

Cet échange a permis de faire un point sur la situation actuelle et d'envisager des pistes de collaboration dans un objectif de maintien et de renforcement de l'offre de soins sur le territoire.

Une plaquette de présentation de l'hôpital et de ses services est jointe à ce compte rendu.

➤ **Compte rendu de la rencontre avec l'UT de Bessèges**

Une rencontre a eu lieu avec un responsable de l'Unité Territoriale (UT) de Bessèges afin d'évoquer les problèmes d'insécurité au niveau du croisement de Planzolles avec la RD 906.

Lors de cet échange, les difficultés de visibilité et les risques liés à la circulation sur ce carrefour ont été abordés.

Des solutions d'amélioration de la sécurité ont été évoquées et feront l'objet d'une étude par les services compétents. La commune reste attentive à l'évolution de ce dossier et poursuit les échanges avec les services du Département afin d'obtenir des propositions adaptées.

➤ **Point sur le tri sélectif**

Un point a été fait avec les services de la Communauté de communes concernant les points de tri sélectif implantés sur la commune.

Quatre sites sont actuellement aménagés :

- un au village de Ponteils,
- un au départ de la route de Montselgues,
- un sur la route de Malons, à proximité de l'intersection de Besses,
- un au centre hospitalier

Il a été rappelé que la Communauté de communes ne prévoit pas l'installation de conteneurs spécifiques pour la collecte des cartons.

Par ailleurs, il est rappelé à la population l'importance du respect de la propreté et de l'utilisation des points de collecte, qui ne doivent en aucun cas servir de dépôt pour les encombrants ou les cartons. Le ramassage des encombrants a lieu une fois par mois, le dernier mercredi du mois, sur inscription préalable en mairie. La déchetterie de Villefort est accessible chaque mercredi matin et samedi matin.

➤ **Information – échanges avec les forestiers**

Des contacts ont été établis avec les forestiers concernant la dégradation des pistes et des routes communales. Ces échanges ont permis de faire remonter les difficultés rencontrées et de sensibiliser les intervenants à l'impact des engins sur les voiries communales.

La commune restera vigilante à l'état des chemins et poursuivra les échanges avec les acteurs concernés afin de préserver le réseau routier communal.

➤ **Secrétariat de mairie – Nouveaux horaires**

À compter du 1^{er} mai 2026, les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie au public sont modifiés.

Le secrétariat sera ouvert :

- Lundi : 08h30 – 12h00 / 14h00 – 17h00
- Jeudi : 08h30 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Information de dernière minute reçue avant la diffusion du compte rendu :

Suite à la réunion de chantier et aux échanges avec les services du Département et M. Malavielle, il a été confirmé que le retard initialement constaté a été rattrapé. Les travaux de remise en état de la RD 451 devraient être achevés dans la première quinzaine de juillet.

Dans ces conditions, le projet de goudronnage de la déviation ne semble plus nécessaire et est donc abandonné.